084-258402346-20180615-2018CS94-DE

usé certifié exécutoire

ceptionepar le préfet : 25/06/2018

ulbái@bailoal: 25/06/2018

du Luberop_{our l'"a}llone autre vie s'invente ici par délégation

Membre. des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesc Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération 2018CS94 du Comité Syndical

du parc naturel régional du Luberon

Objet: ANIMATION 2019-2021 DU SITE NATURA 2000 FR9301587 « LE CALAVON ET L'ENCREME » - DEMANDE DE SUBVENTION.

L'an deux mille dix-huit et le 15 juin 2018 à 14h 30, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 juin, se sont réunis à Manosque à la Maison de la biodiversité, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mmes SANTONI, BOR, CARMAGNOLE, COMBE, CHRISOSTOME, DAPRES, DELONNETTE, DOMEIZEL, FEREOUX, GIAI-GIANETTI, JEAN, LETTERON, MAGNE, NAJI, PRIMO, REUS, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.

MM. BERGER, BOREL, BONHOMME, BOUFFIER, CHENEZ, DECUIGNIERES, FABRE, LEROUX, PEYRON, POZZO, RUFFINATI, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

- M. AUTARD à Mme SARTO-BARANCOURT
- M. BADOC à Mme REUS
- M. PERELLO à Mme MAGNE
- M. BOYER à Mme COMBE
- M. DEPOISSON à M. BERGER
- M. MATHERON à Mme DAPRES
- M. SACCO à M. FABRE
- M. DEILLE à M. BONHOMME

Mme ARAGONES à M. CAHOUR

M. FISCHER à Mme PRIMO

Mme SERRA à Mme FEREOUX

M. FRAYSSINET à M. DECUIGNERES

Mme CZIMER-SYLVESTRE à M. SAUVAGEON

Mme CHRISOSTOME à Mme BOR

Mme DE LUZE à Mme JEAN

M. LE CORNEC à M. PEYRON

M. PETIET à M. BOUFFIER

Etaient excusés:

Mme AMOROS, MM. CAVALIER et DAUMAS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 16 février 2010 portant désignation du site Natura 2000 FR9301587 «Le Calavon et l'Encrême » en Zone de Protection Spéciale de Conservation,

Vu l'arrêté du 1er juillet 2015 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9301587 «Le Calavon et l'Encrême »

Vu la Charte du Parc natu



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Char treuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Olse-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Considérant l'intérêt pour le Parc de cette demande de subvention,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE l'animation de la politique Natura 2000 sur le site Natura 2000 FR9301587 «Le Calavon et l'Encrême».
- APPROUVE le plan de financement de l'opération suivant pour la période 2019 2021 d'un montant total de 75 000 € TTC correspondant à ½ ETP/an :

Financeurs	Taux	Montant TTC
ETAT	37.6 %	28 200 €
FEADER	53 %	39 750 €
Participation PNRL (ingénierie)	9.4 %	7 050 €
TOTAL TTC	100 %	75 000 €

- DECIDE l'inscription de cette dépense au budget
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité,
- S'ENGAGE à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- PRECISE les délais de réalisation de l'opération : démarrage au1^{er} janvier 2019, achèvement au 31 décembre 2021
- **S'ENGAGE** à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,
- S'ENGAGE à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires,
- **SOLLICITE** les partenaires financiers dont l'Europe au titre du programme opérationnel FEADER.
- **S'ENGAGE** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- **AUTORISE** Mme la Présidente pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente.

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 1